



# ENSCR

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE RENNES

**V**alidation  
des **A**cquis  
de l'**E**xpérience

par un diplôme d'ingénieur chimiste

# Devenez ingénieur chimiste par la VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet à toute personne quel que soit son âge, son niveau d'étude ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle qui peut être un diplôme. Pour pouvoir y prétendre, il faut **justifier de 3 années d'expériences** en rapport direct avec le diplôme visé.

## Constitution du dossier

Une VAE à l'ENSCR pour un diplôme d'ingénieur chimiste est à durée variable.

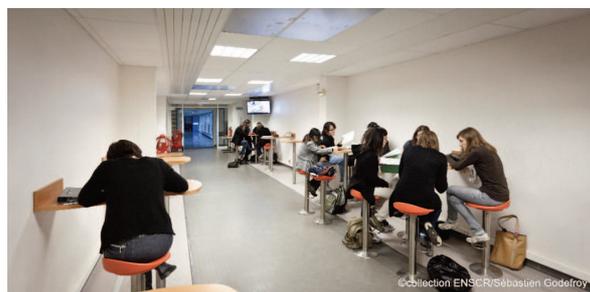
1) Prenez contact avec le responsable de la VAE à l'ENSCR, afin de vous assurez de la recevabilité de votre candidature.

2) Déposez votre demande, appelée «dossier de recevabilité» auprès du responsable VAE de l'ENSCR.



## Le dossier doit comporter:

- une lettre de motivation détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises ;
- un CV détaillé ;
- les photocopies des diplômes obtenus ;
- un prévisionnel de plan de financement.



La soutenance du dossier est faite devant un jury qui valide sa recevabilité.



## Intégration dans le cycle ingénieur

Le candidat admis a les **mêmes droits et obligations qu'un élève-ingénieur inscrit à l'ENSCR** :

- L'inscription administrative à l'ENSCR ;
- Un accompagnement (en présentiel et à distance) par le responsable de la VAE.

## Délivrance du diplôme VAE

Le diplôme d'ingénieur chimiste de l'ENSCR est délivré à l'issue de la soutenance d'un mémoire professionnel réalisée devant un jury.



## Témoignage

### Pascal Auffray, VAE 2016

*« Je suis rentré dans la vie active après avoir obtenu un DUT de chimie en 1991. J'ai fait mes premières armes dans les laboratoires de l'ENSCR pendant quelques mois.*

*Par la suite, j'ai travaillé dans divers laboratoires de R&D et depuis 1998, je travaille chez Protéus, une filiale de PCAS basée à Nîmes. Au fil des ans, j'ai développé des compétences allant de la chimie analytique, à la synthèse organique, la biocatalyse et à la biologie moléculaire.*

*Mon évolution au sein de l'entreprise a été progressive et depuis quelques années, je suis chef de projet. J'ai souhaité obtenir le diplôme d'ingénieur chimiste pour valoriser mes années d'expériences et avoir un diplôme qui corresponde au poste que j'occupe actuellement.*

*C'est vers l'ENSCR que je me suis dirigé car l'enseignement dispensé est en rapport avec mes compétences. J'ai présenté mon projet devant un jury qui a accepté mon admission à l'école.*

*Des outils comme des cours en ligne et l'accès aux bases de données bibliographiques ont été mis à ma disposition pour la rédaction d'un mémoire.»*



## Financement de la VAE

Il existe des aides au financement :

**Si vous êtes salarié**, vous pouvez recevoir une aide :

- dans le cadre d'un plan de formation (frais de formation pris en charge par l'entreprise) ;
- dans le cadre du compte personnel de formation (ex-DIF) ;
- en obtenant le droit à un congé VAE auprès de l'OPACIF dont dépend l'entreprise.



**Si vous n'êtes pas salarié**, vous pouvez recevoir une aide :

- auprès de votre Fonds d'Assurance Formation.

**Si vous êtes demandeur d'emploi et domicilié en Bretagne**, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des frais de formation par :

- Pôle Emploi ;
- Le Conseil Régional de Bretagne.

**Les agents publics, titulaires ou non**, bénéficient des mêmes droits que les salariés au titre du plan de formation et du DIF (le CPF n'existe pas dans la fonction publique).

Ils ont accès à un Congé de Formation Professionnel (CFP) et à des préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Ils n'ont pas de financement systématique de leur frais de formation.

Si vous ne pouvez pas bénéficier d'une prise en charge des frais de formation, l'ENSCR propose des facilités de paiement.

## Contact

### Responsable de la VAE à l'ENSCR

Pr. Nicolas NOIRET, tel. 02 23 23 80 61 ou [relations-industrielles@ensc-rennes.fr](mailto:relations-industrielles@ensc-rennes.fr)  
ou 02 23 23 80 03.

